

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Edition Chronologique n°36 du 25 septembre 2009

PARTIE PERMANENTE
Marine nationale

Texte n°22

ARRÊTÉ N° 0-35265-2009

portant sur la liste des brevets et certificats militaires exigés du personnel non officier pour leur admission dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Du 23 juillet 2009

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE LA MARINE : *service d'information sur les carrières de la marine.*

ARRÊTÉ N° 0-35265-2009 portant sur la liste des brevets et certificats militaires exigés du personnel non officier pour leur admission dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Du 23 juillet 2009

NOR D E F B 0 9 5 2 0 8 9 A

Texte abrogé :

Arrêté du 28 juillet 2006 (JO n° 188 du 15 août 2006, texte n° 3 ; JO/313/2006. ; BOEM 321.2) modifié.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM 321.2, 323.3

Référence de publication : BOC N°36 du 25 septembre 2009, texte 22.

Art. 1er. Le présent arrêté a pour objet de lister, en application de l'article 5 et du c) du point 2. de l'article 6 du décret du 12 septembre 2008 susvisé, les brevets et certificats militaires que doit détenir le personnel non officier pour l'admission dans le corps des officiers spécialisés de la marine.

Art. 2. La liste des brevets et certificats militaires est fixée ainsi qu'il suit :

Les brevets, brevets supérieurs et certificats en caractère italique ne sont plus attribués.

SPÉCIALITÉS.	BREVETS ET CERTIFICATS EXIGÉS : BREVET (B) OU BREVET SUPÉRIEUR (BS) OU CERTIFICAT (C), AVEC LE CAS ÉCHÉANT L'EXIGENCE D'UNE MENTION OU D'UNE BRANCHE PARTICULIÈRE.
Conduite nautique	<i>BS de navigateur.</i> <i>BS de navigateur-timonier.</i>
Opérations-transmissions	<i>BS de radiotélégraphiste.</i> <i>BS de transfiliste.</i> <i>BS de transmetteur.</i> BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications. BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants : <ul style="list-style-type: none">- systèmes satellites (COMSAT) ;- réseaux (RÉSEAUX) ;- sécurité des systèmes d'information (SSI) ;- technologie des communications (TECHNOCOM) ;

	- technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR).
Opérations de lutte au-dessus de la surface	<p><i>BS détecteur.</i></p> <p><i>BS d'électronicien d'armes.</i></p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de détection électromagnétique (COPDEM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre électronique (COPSGE) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM).
Opérations de lutte sous la mer	<p><i>BS détecteur anti-sous-marins.</i></p> <p>BS opérations titulaire du certificat ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de lutte sous la mer (COPDSM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI) ; - certificat d'analyste acoustique (CANALBRUIT).
Opérations-environnement	BS de météorologiste océanographe.
Opérations de guerre des mines	<p>BS de plongeur démineur.</p> <p>BS opérations titulaire du certificat de chef d'équipe et de maintenance des systèmes de guerre des mines (COPGDM).</p>
Armes-équipements	<p><i>BS de missilier artillerie.</i></p> <p><i>BS de missilier armes sous-marines.</i></p> <p><i>BS d'électronicien d'armes.</i></p> <p>BS de mécanicien d'armes.</p> <p>BS opérations titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes de combat (OPSDC) ; - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes missiles sol-air moyenne portée (COPSAM) ;

	<ul style="list-style-type: none"> - chef d'équipe et de maintenance des systèmes d'armes d'autodéfense et mer-mer (COPARM) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFCOM4) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire d'attaque (MCHEFCOSNA) ; - chef de central opérations de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFCOTRI). <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CCONTMISM4) ; - contrôleur missiles de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCONTMISTRI) ; - conduite du système inertiel de navigation sur sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CCINELETRI) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche conduite d'essais (CQUALBEMCE) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche radar (CQUALBEMRAD) ; - qualification de bâtiment d'essais et de mesures branche télémessure (CQUALBEMTEL).
Fusilier-protection	<p>BS de fusilier marin.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de cynotechnie supérieur (CCYNSUP).</p>
Tactique aéronautique	<p><i>BS de détecteur navigateur aérien.</i></p> <p><i>BS d'électronicien de bord d'aéronautique.</i></p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p> <p>BS opérations/détecteur navigateur aérien.</p>
Contrôleur d'opérations aériennes	<p>BS de toutes spécialités aéronautiques.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire du certificat d'interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA).</p> <p>BS détecteur ou opérations titulaire du certificat d'analyste en guerre électronique (CANELINT).</p>
Contrôleur de circulation aérienne	<p>BS contrôleur d'aéronautique.</p>
Mécanique	<p>BS de mécanicien naval.</p> <p><i>BS de mécanicien-électricien d'atelier militaire de la flotte.</i></p> <p><i>BS de mécanicien-électricien de direction de port.</i></p>

	<p><i>BS de mécanicien-électricien automobile.</i></p> <p><i>BS de mécanicien-électricien de base navale.</i></p> <p>BS de spécialiste d'atelier naval.</p>
Électricité	BS d'électrotechnicien.
Sécurité	<p>BS d'électromécanicien de sécurité.</p> <p>BS de marin pompier.</p>
Maintenance aéronautique	<p><i>BS d'électronicien de bord d'aéronautique.</i></p> <p><i>BS de mécanicien de bord d'aéronautique.</i></p> <p><i>BS d'électromécanicien d'aéronautique.</i></p> <p><i>BS d'électronicien d'aéronautique.</i></p> <p><i>BS de mécanicien d'aéronautique.</i></p> <p>BS porteur.</p> <p>BS avionique.</p> <p>BS opérations/électronicien de bord d'aéronautique.</p>
Énergie-propulsion-nucléaire	<p>BS des spécialités d'électrotechnicien ou mécanicien naval titulaire du certificat supérieur d'atome (CSUP ATOMICIEN) et de l'un des certificats ou d'une des mentions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - chef de quart propulsion des sous-marins nucléaires d'attaque (CQAPROSNA) ; - chimiste nucléaire (CCHIMINUC) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (CINSTRUTRI) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (CINSTRUM4) ; - instrumentiste de sous-marin nucléaire d'attaque (CINSTRUSNA) ; - instrumentiste de porte-avions nucléaire (CINSTRUPAN) ; - rondier atomicien chaufferie (superviseur chaufferie) sur porte-avions nucléaire (MCOAUXIPAN) ; - responsable d'auxiliaire réacteur de sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCOAUXIM4) ; - rondier atomicien machine (superviseur machine) sur porte-avions nucléaire (MCHEFFPROPAN) ; - chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFFPROTRI) ;

	<p>- chef de compartiment machine sur sous-marin lanceur d'engins type <i>Le Redoutable</i> (MCHEFPROM4) ;</p> <p>- spécialiste de l'usine de maintenance de l'usine électrique de sous-marin nucléaire lanceur d'engins type <i>Le Triomphant</i> (MCHEFÉLECTRI).</p>
Informatique générale	<p><i>BS d'informaticien d'informatique générale.</i></p> <p>BS de spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire des brevets de maîtrise suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réseaux (RÉSEAUX) ; - sécurité des systèmes d'information (SSI) ; - technologie des systèmes et réseaux (TECHSYR) ; - assistant à la maîtrise d'ouvrage d'un système d'information (AMOSIC). <p><i>BS de toutes spécialités titulaire du certificat de maître système gestion des applications (CSYSGESAP).</i></p>
Renseignement-relations internationales	<p>BS de toutes spécialités titulaire d'un des certificats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - opérateur linguistique d'interception (COPLIN) ; - analyste en guerre électronique (CANELINT) ; - décodeur décrypteur du deuxième niveau (CDÉCODEC2) ; - certificat technique du deuxième degré de détection et d'analyse des signaux électromagnétiques (CDASEM) ; - opérateur d'écoute du deuxième degré (COPÉCOUT2) ; - interprétation d'imagerie d'origine spatiale (CIMOSPA) ; - analyste ROEM du deuxième niveau (CANAROEM2) ; - renseignement du deuxième niveau (CRENSE2).
Relations publiques	BS de toutes spécialités.
Administration	<p>BS de fourrier.</p> <p>BS de secrétaire militaire.</p> <p>BS d'assistant du commandement.</p> <p>BS de gestionnaire des ressources humaines.</p> <p>BS de comptable logisticien.</p>
Psychologie appliquée	<p>BS d'infirmier.</p> <p>BS de toutes spécialités titulaire d'un master de psychologie.</p>
Sûreté navale	BS d'inspecteur de la sûreté navale.
Restauration de collectivité	<i>BS de commis aux vivres.</i>

	<i>BS de cuisinier.</i> <i>BS de maître d'hôtel.</i> BS de restauration. BS de gérant de collectivité.
Direction de foyer	BS d'assistant de foyer. BS de toutes spécialités titulaire d'un DEFA ou d'un DUT carrières sociales option animation sociale et socioculturelle. BS de gérant de collectivité.
Sport	BS sport.

Art. 3. Le directeur du personnel militaire de la marine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le vice-amiral d'escadre,
directeur du personnel militaire de la marine,

Benoit CHOMEL DE JARNIEU.